

Note d'unité

Centre bus des Bords de Marne I N°2020-75

Décision du 12 mai 2020

**Décision n° BUS 2020-75 du 12 mai 2020
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre
bus des Bords de Marne, au personnel d'encadrement de l'unité opérationnelle du
centre bus des Bords de Marne**

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-47 consentie le 18 décembre 2019 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Monsieur Stéphan KACZMAREK, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Aurélien TASTEYRE, responsable transport.

À l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-47 du 18 décembre 2019.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2020-04 du 21 février 2020.



Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 12 mai 2020

Anne SALAUN
Directrice du centre bus des Bords de Marne